Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260310-45MALON-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

Le dix mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/03/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 6

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : TEXIER Frédéric **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GLOTIN Michel, LELU Annette, FLEURY Laurence **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
BOUILLET Isabelle, URVOY Karine, GUITTON Pierre, DIVET Anne, CARISSAN Philippe
ABSENTS
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, JALU Serge, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, BRICHE Fabien
POUVOIRS
BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, URVOY Karine à GUEE Madeleine, GUITTON Pierre à FLEURY Laurence, DIVET Anne à GLOTIN Michel, CARISSAN Philippe à LELU Annette

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260310-45MALON-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 MARS 2026	DELIBERATION N° 2026/045/PaG

HABITAT	Rapporteur : Serge COLLET

PLH – CREATION LOGEMENT SOCIAL A ST MALON

Vu la délibération n°2016/152/MAM en date du 08 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le PLH ;
Vu la délibération 2016/155/MAM en date du 08 décembre 2016 approuvant la création d'une aide à la création de logements sociaux ;
Vu la délibération 2020/076/MAM en date du 25 juin 2020 approuvant la modification à l'aide à la création de logement social dans l'ancien ;
Vu la délibération 2024/113/PaG en date du 18 novembre 2024 approuvant la prolongation, dans les mêmes conditions, de l'aide à la création de logements sociaux.

Le vice-président délégué à l'habitat expose :
La Commune de SAINT MALON SUR MEL prévoit la création de 4 logements locatifs sociaux en réhabilitation, au 8-10 place de l'Eglise. Le projet est composé de deux T2, un 3 et un T4.
Le montant prévisionnel total des travaux de construction est de 1 179 503 € HT (partie logement seulement).

Coût du projet (en €) HT		Recettes (en €)		
Travaux T1		État	90 000 €	7.63%
Clos couvert, logements	692 000 €	Région - BVEB	80 000 €	6.78%
Maîtrise d'oeuvre	60 273€	Département : CDST	235 900 €	20%
Travaux T2		DPT : Ambitions communes T1	150 000 €	12.72%
Aménagement des logements	393 000€	DPT : Ambitions communes T2	150 000 €	12.72%
Maîtrise d'œuvre	34 230€	EPCI (PLH)	40 000 €	3.39%
		Autofinancement :	433 603 €	36.76%
TOTAL HT :	**1 179 503 €**	**TOTAL :**	**1 179 503 €**	**100%**

Conformément à la délibération-cadre, l'aide communautaire s'élèverait à 40 000€, soit 10 000 euros par logement**, sous réserve qu'ils soient en financement PLAI ou PLUS.**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :
• APPROUVE l'octroi d'une subvention de 40 000€, à la Commune de SAINT MALON SUR MEL, pour la réhabilitation dans l'ancien pour la création de 4 logements sociaux ;
• DIT QUE les crédits inscrits au budget sont suffisants ;
• CHARGE le Président de procéder au versement à la suite de la réception de la déclaration d'ouverture de chantier ;
• AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/03/2026
Qualité : PRESIDENT